

AVIS PUBLIC



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), sur une demande approuvant, pour le bâtiment portant le numéro 211, rue De La Gauchetière Ouest, un rehaussement afin d'en agrandir une partie jusqu'à la limite latérale du terrain sur une profondeur, à partir de sa façade, de 3,6 m au lieu de 4 m, et ce, en dérogation aux articles 10 et 56 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle sera étudiée cette demande aura lieu le 24 novembre 2009, à 19 h, dans la salle du conseil située au 5^e étage du 888, boulevard De Maisonneuve Est.

Des renseignements concernant cette demande peuvent être obtenus en communiquant avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant le dossier 1094400065.

Montréal, le 7 novembre 2009

Claude Théorêt
Secrétaire d'arrondissement